

# PROVENCE ÉOLIENNES



Photomontage du projet de parc éolien de Provence vu depuis Vers chex Sulpy

## DE NOMBREUSES ÉTUDES POUR UNE INTÉGRATION OPTIMALE

Les résultats quasiment définitifs des études de faisabilité et des mesures de vent permettent d'esquisser le visage du parc éolien de Provence.

Un grand nombre de paramètres ont été pris en considération afin de faire en sorte que le parc s'intègre au mieux dans le paysage et respecte la nature environnante. Ainsi, l'impact du projet sur la faune (chauves-souris, oiseaux, etc.)

et sur la flore (fleurs protégées) a été minutieusement étudié par des bureaux spécialisés afin d'assurer le meilleur équilibre possible entre les éoliennes et la nature. D'ailleurs, au moins deux *bat recorders* supplémentaires (appareils destinés à enregistrer les sons émis par les chauves-souris) seront installés prochainement afin de déterminer très précisément la fréquentation du site par les chiroptères.

Enfin, les propositions de compensation formulées par l'ingénieur forestier pour toutes les surfaces de forêt ont été intégrées dans le projet.

Le projet éolien de Provence atteint ainsi une étape charnière, puisque c'est sur la base de ces études que le nombre définitif d'éoliennes, ainsi que leur gabarit et leur localisation, pourront être validés.



© Romande Energie

**CHRISTIAN FRÈRE,**  
président d'Eoliennes  
de Provence

### ÉDITO

En octobre dernier, les cantons de Vaud et de Neuchâtel ont annoncé avoir scellé un accord dans le domaine éolien concernant le projet de parc de Provence. La prise de position des cantons étant connue, les études techniques et d'impact du projet ainsi que les mesures de vent détaillées ont pu être poursuivies. Toutes les composantes du projet, notamment l'environnement, le paysage et les activités humaines ont été prises en compte. Touchant aujourd'hui à leur terme, ces études permettent d'envisager l'installation de 14 à 18 éoliennes, toutes situées sur le territoire de la commune.

Le projet de parc éolien de Provence devient concret ! Les emplacements des éoliennes étant quasiment définitifs, des photomontages ont pu être réalisés.

La prochaine étape consistera à finaliser le dossier qui sera soumis aux divers services du canton de Vaud pour un examen préalable puis aux autorités communales de Provence en vue de l'approbation du nouveau plan partiel d'affectation de la zone.

Romande Energie et ewz se réjouissent d'entrer dans une démarche de terrain, qui est l'occasion de dialoguer avec la population locale et régionale et avec les propriétaires des terrains directement concernés par le projet, notamment lors des bureaux d'information organisés en juin.

## QU'EN DITES-VOUS?



**JOHNY FAVRE**  
Syndic de Provence

**Un projet éolien qui va de l'avant... qu'est-ce que cela signifie ?**

La Municipalité de Provence collabore avec Romande Energie et avec ewz depuis 2008 déjà. En 2009, nous avons d'ailleurs autorisé ces partenaires à procéder à des études de faisabilité. Nous sommes heureux aujourd'hui de découvrir les

facettes concrètes du projet et de pouvoir en discuter avec tous les habitants de Provence, lors des bureaux d'information.

**La commune pourra-t-elle également donner son accord avant la construction éventuelle du parc ?**

Le nouveau plan partiel d'affectation de la zone devra

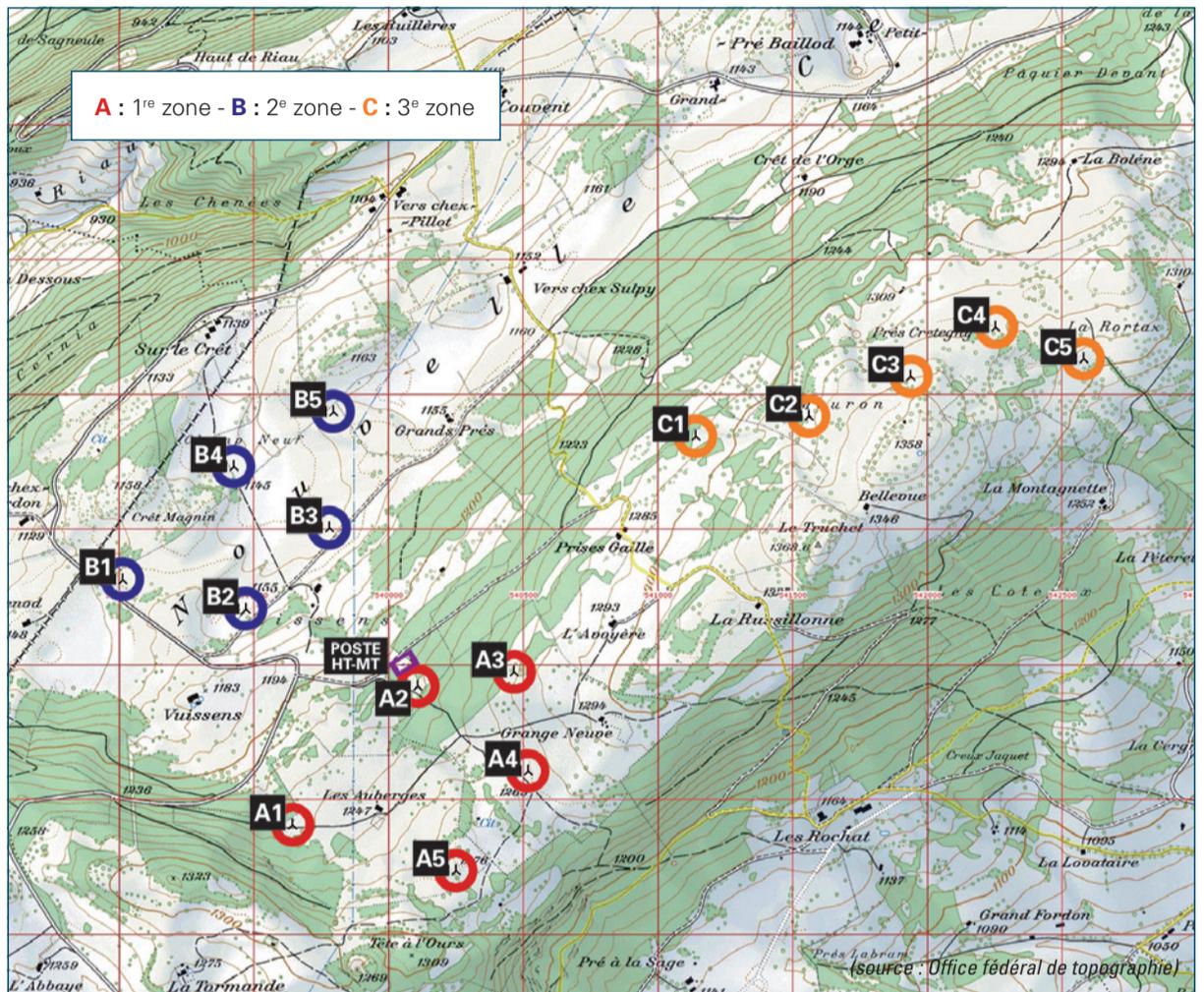
être présenté aux autorités communales. Dans un premier temps, il sera soumis à l'approbation du Conseil communal. Si un référendum est déposé, les habitants de Provence pourront alors se prononcer sur cet objet. Dans un deuxième temps, le plan partiel d'affectation sera mis à l'enquête, avec un droit aux oppositions. Enfin, il sera soumis aux différents services

# PROVENCE ÉOLIENNES

## DES EMPLACEMENTS QUASIMENT DÉFINITIFS

Le parc éolien de Provence pourrait comporter de 14 à 18 éoliennes. Si un projet avec 15 éoliennes peut à ce stade être esquissé, le nombre d'éoliennes, leur emplacement ainsi que leur gabarit seront confirmés d'ici la fin de l'été 2013. En effet, les données finales dépendront, entre autres, des résultats des études acoustiques qui s'achèveront cet été ainsi que des accords passés avec les propriétaires des terrains concernés.

Les tracés des câbles électriques et l'emplacement du poste de transformation ont quant à eux été arrêtés en veillant à ce qu'ils soient aussi peu visibles que possible. Ainsi, toutes les liaisons entre les éoliennes et la ligne haute tension existante seront souterraines et le poste de transformation sera semi-enterré. De plus, aucune éolienne ne sera visible du village de Provence.



Implantation des éoliennes et du poste de transformation, projet avec 15 éoliennes, état juin 2013

### LES PROCHAINES ÉTAPES

Le calendrier du projet est provisoire car il dépend des décisions de multiples autorités.

#### Automne 2013

Un dossier finalisé sera transmis à différents services du canton de Vaud pour approbation préalable ainsi qu'aux autorités communales de Provence en vue de la modification du plan partiel d'affectation.

#### Hiver 2013 - 2014

Les différents services du canton de Vaud feront part de leurs préavis. Si

nécessaire, des analyses de faisabilité complémentaires seront menées.

#### 1<sup>er</sup> semestre 2014

Si la procédure à l'échelon communal (modification du plan partiel d'affectation) débouche sur un résultat positif, le permis de construire du parc éolien sera mis à l'enquête.

#### 2<sup>e</sup> semestre 2014

Si la commune de Provence octroie le permis de construire du parc éolien, il faudra compter de 12 à 18 mois pour construire les éoliennes.

### CONTACTS :

[www.eoliennes-de-provence.ch](http://www.eoliennes-de-provence.ch)

[contact@eoliennes-de-provence.ch](mailto:contact@eoliennes-de-provence.ch)

**M. J.-F. Caddoux** - responsable de projet : **021 802 93 20**

Le projet de parc éolien de Provence est géré par la société Eoliennes de Provence, issue d'un partenariat entre Romande Energie (60% des parts) et les Services électriques de la Ville de Zurich (ewz, 40% des parts). Si, au terme des études et procédures, le parc éolien de Provence est construit, Eoliennes de Provence sera alors chargée de l'exploiter.



cantonaux concernés pour approbation finale. Le projet lui-même (permis de construire du parc éolien) sera également mis à l'enquête, avec un droit aux oppositions. Il appartiendra à la Municipalité de Provence de lever, le cas échéant, les oppositions et d'accorder le permis de construire du parc éolien. Les opposants disposeront alors encore d'un droit de recours

auprès des tribunaux.

**Si le parc était construit, il y aurait des retombées financières pour la commune. Comment ces montants seraient-ils utilisés ?**

La société Eoliennes de Provence étant basée à Provence, la commune bénéficie déjà d'un impôt sur le capital de celle-ci.

Si le parc éolien est construit, nous bénéficierons également d'un impôt foncier et d'un impôt sur le bénéfice lié à la production du parc. Ces montants serviront essentiellement à améliorer les infrastructures communales (réfection des routes, remplacement des conduites d'eau, etc.).

### IMPRESSUM

EDITION ET IMPRESSION : ROMANDE ENERGIE

PAPIER ISSU DE SOURCES RESPONSABLES